

République Française – Département du Var

Syndicat Mixte d'Assainissement
Commune du Lavandou
Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres élus : 4
En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : M. Gil BERNARDI, M. Jean PLENAT, M. Patrick LESAGE et Mme Anne-Marie WANIART.

Secrétaire de séance : M. Patrick LESAGE

Date de convocation : 7 novembre 2025

N° délibération : 2025-09

**BUDGET DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE DEPENSES AVANT
L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026**

L'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Ainsi, afin de ne pas retarder certains investissements concernant le budget du Syndicat Mixte d'Assainissement, il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif.

*Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE -4 voix pour*

AUTORISE Monsieur le président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2025	AUTORISATION POUR 2026
20 Immobilisations incorporelles	68 387.45 €	17 096 €
21 Immobilisations corporelles	520 000 €	130 000 €
23 Immobilisations en cours	50 000 €	12 500 €

Etant précisé que ces sommes ne dépassent pas le quart des crédits ouverts en section d'investissement du budget de l'exercice 2025.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance

Monsieur Patrick LESAGE



Date de publication :

Le Président

Monsieur Gil BERNARDI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-258301167-20251125-SMA2025-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Publication : 03/12/2025